

Vire

Carte scolaire : nouvelles dérogations

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 20 septembre 2017

217 mots

De nouveaux critères de dérogation ont été mis en place. - Crédit Archives

Ce n'était pas la tendance, lundi 4 septembre, jour de la rentrée. Mais c'est une première depuis plusieurs années : les effectifs des écoles publiques sont supérieurs à l'année dernière. Ils restent cependant fragiles.

Pour tenter de les consolider dans les écoles viroises, deux nouveaux critères de dérogation ont été ajoutés à la liste déjà existante.

On pourra désormais demander une dérogation pour inscrire son enfant dans une autre école viroise que celle liée à son domicile. « **Il faudra pour cela**, indique Christophe Passays, maire adjoint aux affaires scolaires, **que l'école demandée soit à proximité du lieu de travail d'un des parents.** »

On pourra aussi faire valoir que l'école demandée est sur le trajet domicile-travail de l'un des parents. Les autres critères d'acceptation (grands-parents, assistantes maternelles, raisons médicales ou parent enseignant dans l'école) restent valables. « **Mais attention**, ajoute l' élu. **Les dérogations ne peuvent être demandées qu'à l'intérieur de la commune déléguée de Vire.** »